

CLUB MOTONAUTIQUE DU LOIRET
Etang du Puits



Règle de circulation des bateaux à moteur de passage sur le plan d'eau de l'Etang du Puits

L'accès et la circulation de toutes embarcations sont réglementés sur le plan d'eau de l'Etang du Puits par l'arrêté inter préfectoral du Cher et du Loiret n° 2014-1-08767 du 27 août 2014

L'accès et la circulation des bateaux à moteur se fait sous l'autorité du CLUB MOTONAUTIQUE DU LOIRET.

La navigation des bateaux de passage ne peut se faire que le samedi, dimanche et jour férié de 10h00 à 18h00 après avoir reçu les consignes d'un responsable du CLUB MOTONAUTIQUE DU LOIRET, avoir présenté son permis de conduire rivière et présenté l'attestation d'assurance du bateau et réglé un droit de 70€ pour l'utilisation des différents installations mises à disposition (8 personnes maximum).

Deux bateaux de passage maximum seront autorisés à mettre à l'eau chaque jour, sans possibilité de réservation. Seule la voiture tractant le bateau est autorisée à stationner dans l'enceinte du CLUB MOTONAUTIQUE DU LOIRET.

La circulation se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, uniquement dans la zone centrale du plan d'eau délimitée par des bouées jaunes (la zone de slalom est réservée aux skieurs et pilotes initiés au slalom) ; l'accès à cette zone se fait par le chenal balisé devant le CLUB MOTONAUTIQUE DU LOIRET et ceci à très faible vitesse. Bien entendu, la navigation se fait sous l'entière responsabilité du propriétaire de l'embarcation qui doit veiller à un total respect de l'ensemble des règles de sécurité, tant pour ses passagers que pour les autres utilisateurs du plan d'eau.

Tout skieur évoluant sur le plan d'eau doit être possesseur d'une licence, délivrée par la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard pour l'année en cours.

Des restrictions à la navigation pourront être apportées ponctuellement pour : travaux et organisation de compétitions ou de fêtes, et l'ensemble des usagers devront s'y conformer.

NOM : PRENOM :

Numéro de permis bateau:délivré par:
Compagnie d'assurance.....attestation valable du.....au.....

Adresse :
.....
.....
.....

Tel fixe : Tel portable :

m@il :

Je soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur : gestion de la zone de ski de l'Etang du Puits affiché près de la descente des bateaux.

A Cerdon, le
Signature :